

# Comité social territorial central 11 juin 2026

## Déclaration d'ouverture de la CFTC

Madame la Présidente, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

**L'an passé à même époque, la CFTC évoquait le sujet des retraites.** Un « conclave » réunissait alors les organisations syndicales et patronales. Derrière ce nom, peu républicain, se cachaient d'après négociations sur ce qui, il y a deux ans nous mobilisait lors d'un **mouvement social sans précédent**. **En choisissant de participer à ces négociations,** la **CFTC** contestait la proposition patronale sur le maintien de l'âge légal à 64 ans et celle du Conseil d'orientation des retraites sur un éventuel recul à 66,5 ans.

**Ce sujet risque fort de rebondir car le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) publie aujourd'hui son rapport annuel dans lequel il envisage une aggravation du déficit d'ici 2045.** Bien que lointain, cet horizon va percuter l'hiver démographique que la France commence à vivre et dont notre Ville vit aussi les conséquences : baisse du nombre d'élèves, fermetures de classes, augmentation de la prise en charge de la dépendance. Face à cette question du vieillissement, un sursaut sera nécessaire. **Pour la CFTC, défendre la vie est un impératif :** qu'il s'agisse de l'accueil de l'enfant, de sa protection, de l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle et jusqu'à l'accompagnement des plus faibles et des personnes en fin de vie, tout doit concourir à un monde plus juste où le caractère sacré de la personne humaine doit être toujours respecté.

Sur la question qui va revenir du financement des retraites, il existe pour la **CFTC** d'autres leviers qu'un recul de l'âge légal et nous continuerons à **chercher à obtenir par la voie de la négociation des avancées notamment sur les métiers à pénibilité, l'usure professionnelle et la prise en considération des disparités subies par les femmes par leurs maternités lors de leur carrière professionnelle.** Cette volonté de négocier, de proposer et s'il le faut de savoir s'opposer, reste essentielle dans les combats que mène la **CFTC**.

Aujourd'hui, au-delà de l'actualité internationale dramatique par ses conflits et l'instabilité entretenue par plusieurs puissances, **la société française est traversée par de multiples inquiétudes dont celles sur l'accompagnement de nos jeunes, sur le service public de santé ou celui de la justice, sur le vivre ensemble.** Les agents parisiens sont rejoints par ces sujets dans leurs métiers qu'il s'agisse de l'animation, de l'accompagnement social, de la sécurité et plus fondamentalement de la citoyenneté.



C'est à nos élus d'assumer pleinement leurs responsabilités de décideurs pour participer par le débat à trouver des réponses concrètes à ces inquiétudes. Parallèlement à ces enjeux de société, **le quotidien de la vie s'impose à chacun d'entre nous à travers la question du pouvoir d'achat et celle de l'accomplissement professionnel.**

Les différents chocs pétroliers ou conflictuels ont fortement écorné nos rémunérations et **le pouvoir d'achat des agents publics s'effrite.** La **CFTC** attend de l'exécutif parisien qu'il poursuive ses efforts en termes de rémunération mais aussi de logement pour ses plus jeunes agents.

Comme chaque année, vous nous demandez en cette période juin de rendre un **avis sur le Rapport Social Unique (RSU)**. Comme en 2024, plusieurs informations de ce rapport restent préoccupantes. Depuis 2018, la **CFTC** souligne le **vieillessement des agents de la Ville** : en moyenne **47 ans et 6 mois** pour les agents fonctionnaires à fin décembre 2025 soit 1 an et 10 mois de plus qu'à la fin 2015 (45 ans et 8 mois). Près de **16 992 agents** (15 400 en 2024) (fonctionnaires + contractuels) **ont 55 ans ou plus** soit près de 32 % des agents de la collectivité (29 % en 2024).

La pyramide des âges reste inversée. **Ce vieillissement touche presque toutes les directions et la plupart des corps.** Il reste préoccupant pour la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents car **des tâches souvent plus nombreuses pèsent sur des agents plus âgés** et particulièrement dans les corps techniques mais pas uniquement.

Le **nombre d'accidents professionnels** (travail et trajet) après avoir diminué entre 2023 et 2024 (baisse de 8 %) subit une **forte hausse** : + 9,4 % entre 2023 et 2024. Cependant la baisse du nombre total de jours d'absences ouvrés se poursuit (- 0,9 % en 2025 après - 4 % en 2024). **La question du suivi médical des agents reste une préoccupation majeure** malgré les efforts fournis en termes de recrutement.

Même si l'attractivité de la Ville progresse, **le sujet des recrutements doit rester une priorité et l'intelligence artificielle devra rester au service des agents et non devenir une variable d'efficacité pour ajuster des effectifs.**

**Autre sujet majeur présenté aujourd'hui** : celui du **contrat collectif de prévoyance qui deviendra obligatoire pour tous les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.**

**La CFTC** souhaite que la participation de la Ville aille au-delà des 50 % prévus par la loi. Nous souhaitons **a minima une progressivité** en fonction des rémunérations. Nous redisons par ailleurs que nous attendons la réouverture du sujet de la mutuelle santé qui ne satisfait pas la majorité des agents. **Beaucoup d'agents sont pénalisés par le nouveau système.**

La **CFTC** vous remercie de votre attention.

**La CFTC à votre écoute et à vos côtés !  
Pour vous défendre et vous informer**

